



Commission Départementale de l'Arbitrage

Réunion en présentiel du Vendredi 02 Décembre 2022

Validé par l'ensemble de la CDA par voie électronique le lundi 02 janvier 2022

Présents : Mme Elodie LOPES, M. Loïc BARROUILLET, M. Jérémy STINAT, M. Joël ROCHEBILIERE, M. Stéphane POURGATON, M. Hervé WAGENMANN, M. Antoine LASSALLE, M. Kevin ROSELIER

Excusés : M. Jean Marc BONEDEAU, M. Quentin LANET, M. Pierre CHEYROU, M. Claude CHEVALIER

Début de séance à 18 h 30

En amont de cette réunion, à la suite de leurs absences excusées, **M. Claude CHEVALIER** a annoncé donner son pouvoir à **Mme. Élodie LOPES** pour cette réunion.

M. Pierre CHEYROU, absent excusé également, a annoncé donner son pouvoir à **M. Antoine LASSALLE**.

En début de séance, la CDA a validé à l'unanimité le PV de la réunion du 21 octobre 2022.

Audition des arbitres

À la suite de la dernière réunion, la CDA avait convoqué plusieurs arbitres pour les auditionner. Voici les résultats de ces auditions :

M. Auxence COUTURIER, accompagné par **M. René ESCAFFRE**, référant arbitre du club de Saint-Sever.

Faits reprochés :

- Absence à un match et de nombreuses indisponibilités de dernière minute.

Après avoir écouté les argumentations de **M. Auxence COUTURIER**, la CDA décide de sanctionner l'arbitre d'un avertissement. La CDA attend un courrier de la part de l'arbitre sur son avenir dans l'arbitrage, avant de le désigner de nouveau.

M. Benjamin DAWOD, accompagné par **M. Etienne CRABOS**,

Faits reprochés :

- Comportement inapproprié lors d'un match et port d'un écusson inapproprié.

Après avoir écouté les explications de **M. Benjamin DAWOD**, la CDA décide de le sanctionner d'un avertissement et d'un week-end sans désignations.

La CDA demande également à **M. Benjamin DAWOD** de restituer les écussons qu'il utilisait frauduleusement. L'arbitre s'est exécuté.

M. Pedro Manuel PIRES PEDREIRO,

Faits reprochés :

- L'arbitre n'aurait pas noté volontairement un carton rouge sur la FMI.

Après avoir écouté les argumentations de **M. Pedro Manuel PIRES PEDREIRO**, la CDA décide de le sanctionner d'un avertissement et de deux week-ends sans désignations.

M. Nicolas RABALLAND

Fait reprochés :

- **M. Nicolas RABALLAND** a eu une réaction estimée exagérée par la CDA à la suite des publications des récentes promotions de catégorie.

Après avoir écouté les argumentations de **M. Nicolas RABALLAND**, et après que la CDA a expliqué ses décisions à l'arbitre, la CDA décide de lui rappeler ses obligations et devoirs, et lui inflige un avertissement.

Courriers des arbitres

M. Franck LESAUVAGE a fait une demande à la CDA concernant la formation des arbitres hors pôle promotionnel. **M. Loïc BARROUILLET** répond que les EVALBOX devraient reprendre d'ici le début de l'année 2023. **M. Loïc BARROUILLET** précise également qu'il travaille sur un cours en présentiel en début d'année 2023.

La CDA a reçu un courrier de la part de **M. Benoit BEEUWSAERT**, coach de l'équipe réserve du club du Stade Ygossais, concernant les agissements d'un arbitre/joueur qui aurait mis la pression sur un arbitre officiel pendant un match. N'ayant eu aucun retour de l'arbitre officiel de cette rencontre allant dans ce sens, la CDA décide de prendre note de ce courrier et remercie **M. Benoit BEEUWSAERT** de son signalement. La CDA sera vigilante si d'autres cas se produisent.

M. Julien MARTINEZ a écrit à la CDA et au service de désignation, à la suite d'une désignation alors qu'il avait oublié de se mettre indisponible. **M. Julien MARTINEZ** n'ayant effectué à ce jour aucun match depuis le début de la saison, sans fournir aucun justificatif à la CDA sur ses longues indisponibilités, la CDA décide de sanctionner **M. Julien MARTINEZ** d'un avertissement ainsi que de toute désignation pendant 3 mois, à partir de la publication du présent procès-verbal.

M. Yoan FERREIRA informe la CDA qu'il ne pourra exceptionnellement pas se rendre à ses désignations du week-end à la suite de l'accouchement de sa femme. La CDA le remercie d'avoir prévenu et le félicite lui et sa femme pour cette heureuse nouvelle.

M. Hervé WAGENMANN informe la CDA de la tenue d'un stage d'arbitre FUTSAL le dimanche 11 décembre 2022.

Le Club de Brocas a écrit à la CDA signalé l'absence d'un arbitre, **M. Nicolas CARRERE**, la CDA remercie le club pour ce signalement et prendra contact avec l'arbitre pour explication.

M. Jean-Pierre LASMARRIGUE tient informé la CDA de l'avancé de son état de santé, la CDA prend note.

M. Jérôme COURROUYAN demande à la CDA de prendre en main un dossier UNSS en l'absence de **M. Quentin LANET**.

Point sur les observations

M. Stéphane POURGATON fait un point sur les observations des arbitres. L'ensemble des arbitres D1 a déjà été observé au moins une fois. Pas de retard à signaler.

Retour sur le 1^{er} stage promotionnel

M. Jérémy STINAT dresse un retour très positif de ce 1^{er} stage promotionnel, autant pour lui que des retours qu'il a reçu des arbitres présents. Il est évoqué de raccourcir le prochain stage du vendredi soir au samedi soir de manière que les arbitres puissent être disponibles pour arbitrer le dimanche après-midi. Un retour a été fait sur l'ensemble des arbitres présents et il est évoqué de faire quelques changements dans le groupe promotionnel pour le prochain stage.

Évolution des tests physiques

M. Loïc BARROUILLET, propose des évolutions sur les tests physiques pour la saison prochaine. La CDA va travailler pour finaliser ses propositions.

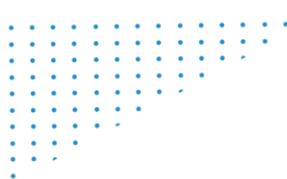
Divers

La CDA prend note des échanges virulents entre une arbitre et un membre de la CDA. La CDA décide de sanctionner cette arbitre d'un avertissement et de suspendre ses désignations par les services du District des Landes pendant 3 mois.

M. Joël ROCHEBILIERE informe la CDA de préférence de désignations de certains observateurs, accord de la CDA. La CDA fixe la prochaine réunion en visio le vendredi 16 décembre 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, La présidente clôture la réunion.

Fin de séance à 22 h 45.



La Présidente
Élodie Lopes

Le Secrétaire de séance
Antoine Lassalle